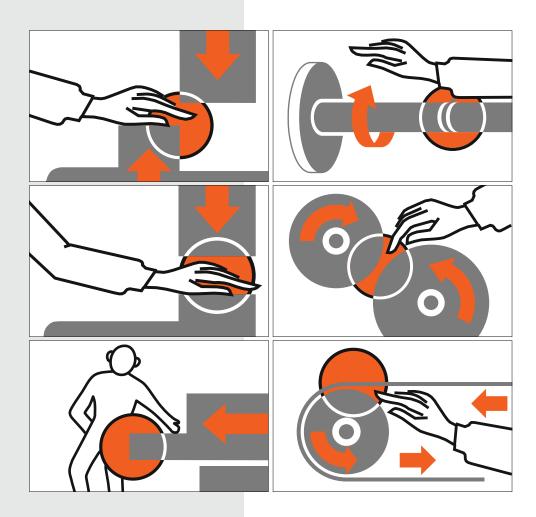
Liste de contrôle Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines



Comment identifier et maîtriser les phénomènes dangereux d'origine mécanique dans votre entreprise?

Cette liste peut être utilisée pour le contrôle soit d'un seul équipement de travail soit d'un secteur de production en l'absence de listes de contrôle disponibles sur le sujet.

Les principaux dangers sont:

- le cisaillement, le sectionnement, la coupure d'une partie du corps;
- l'écrasement, l'entraînement, le heurt d'une partie du corps;
- la projection de la pièce, l'éclatement de l'outil.

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.



Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu 🔀 «non» ou 🔀 «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

E	léments en rotation	
1	Les axes ou les flasques en rotation présentant des parties saillantes (dents, filetage, clavette, vis, etc.) sont-ils tous sécurisés? (Fig. 1)	□ oui □ non
2	Les poulies ou les volants disposant d'ouvertures sont-ils recouverts d'une protection?	□ oui □ non
3	Est-il vraiment impossible d'accéder aux zones d'engagement des courroies ou des chaînes d'entraînement? (Fig. 3) Exemples de dispositifs de protection: barres ou cornières. Voir feuillet Suva sur les cylindres, réf. 44048.f	□ oui □ non
4	Les zones d'entraînement et de happement des éléments en rotation (cylindres, roue dentée) sont-elles bien sécurisées? (Fig. 4) Exemples de dispositifs de protection: barres ou écrans. Voir feuillet Suva sur les cylindres, réf. 44048.f	□ oui □ non
5	Les roues des équipements mobiles qui présentent un risque d'écrasement pour les pieds sont-elles sécurisées? (Fig. 5)	□ oui □ non
6	Les organes en rotation tels que vis sans fin, pales de ventilateur, bras de pétrin, rotor de malaxeur (fig. 6), sont-ils intégralement protégés?	□ oui □ non

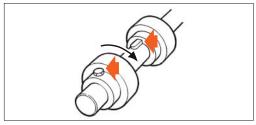


Fig. 1: Cette figure ainsi que les suivantes indiquent les zones dangereuses. La procédure à suivre pour la recherche des solutions est mentionnée à la fin du questionnaire.

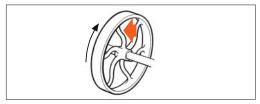


Fig. 2



Fig. 3

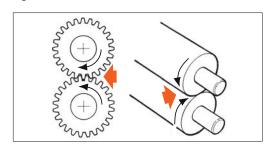


Fig. 4

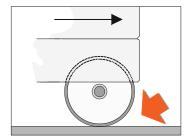


Fig. 5

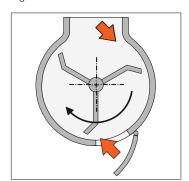


Fig. 6

Eléments coulissants Les éléments coulissants tels que poussoirs, oui éléments de transport, tables mobiles, se non déplacent-ils sans créer de zones de cisaillement durant tout le mouvement? (Fig. 7 et 9) Les presseurs, les poinçons, les portes □ oui Fig. 7 (fig. 8) ou autres organes (fig. 9) présentant non un risque d'écrasement en fin de course sont-ils équipés d'un dispositif de sécurité lorsque les écartements minimaux (fig. 10) ne peuvent pas être respectés? Par ex.: écran mobile, liste de contact, barrage immatériel, commande à deux mains. Tête Partie du corps Corps Jambe Pieds Bras Main Doigts Poing Fig. 8 **Ecartements** 500 mm 300 mm 180 mm 120 mm 120 mm 100 mm 25 mm minimaux Fig. 10: écartements minimaux entre éléments mobiles pour les différentes parties du corps. Fig. 9 Eléments pivotants Les leviers ou les bras d'entraînement se oui déplacent-ils sans créer de zones d'écrasement non ou de cisaillement? (Fig. 11) Fig. 11 Eléments tranchants 10 Les outils tels que lames de scie, fraises, □ oui meules, rubans sont-ils sécurisés dans la zone non non-travaillante de l'outil? 11 Les outils présentant un risque d'éclatement □ oui ou de projection (meules, lames, etc.) sont-ils non équipés d'un capot de protection? 12 Les objets devant être empoignés sont-ils □ oui dépourvus d'arêtes vives? non

Organisation, formation, comportement 13 Les dispositifs de protection livrés oui par le(s) constructeur(s) sont-ils en bon non état et toujours installés sur vos équipements de travail? oui 14 Les protections actuelles empêchentelles suffisamment l'accès d'une partie □ en partie du corps ou de vêtements aux zones non présentant des risques mécaniques? 15 Les panneaux de mise en garde contre □ oui □ non les risques résiduels sont-ils en place et en bon état? **16** Les dispositifs de protection sont-ils oui en partie intégrés à votre plan de maintenance? non 17 Les phénomènes dangereux mécaniques □ oui sont-ils aussi maîtrisés pendant les non travaux de maintenance tels que contrôle, entretien, réparation? (Fig. 12) □ oui 18 Les utilisateurs sont-ils formés sur l'utilisation sûre (selon les instructions de non service) de vos équipements de travail? 19 Les supérieurs contrôlent-ils et oui imposent-ils l'utilisation systématique non des protections?



Fig. 12: lors de la maintenance, il faut neutraliser les énergies: déclenchement + cadenas personnel = **SECURITE**.

Recherche de solutions:

Les phénomènes dangereux étant identifiés, il y a lieu de prendre les mesures adéquates pour les réduire et ainsi prévenir les accidents.

Les solutions sont à concevoir soit:

- par le constructeur de l'équipement,
- par une entreprise spécialisée,
- par un spécialiste MSST,
- par vos propres soins avec l'aide des normes et des règles de sécurité actuelles.

Informations complémentaires:

- Détermination des dangers et planification des mesures dans les petites entreprises, réf. Suva 66089.f
- Prévention des risques mécaniques «solutions pratiques» de l'AISS (réf. ISBN 92-843-2080-1, ISSN 1015-8022).
- Dispositifs de protection sur les machines de l'AISS (réf. ISBN 92-843-2107-7, ISSN 1015-8022).

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par:	Date:	Signature:	
Plan des mesures: phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines	Lieu d'exploitation d	ou machine contrôlé(e):	

N°	Phénomène dangereux relevé	Mesure à mettre en oeuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
					Date	Visa		Date	Visa
			_						
			-						
			_	-		<u> </u>			
			-						
			-						
			_	_	_	-			
			_						
			_						
						_			
			_						
			-						
			_	-	_	 			-
			-						
			_						

Prochain contrôle le: (recommandé: tous les 12 mois)

Edition remaniée: Septembre 2011

Référence: 67113.f